

HUMMINGBIRDS

8 rue de la Michodière, 75002 PARIS
RCS PARIS – 914 539 366

AVIS MOTIVE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI)

**SUR L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX
ET ENVIRONNEMENTAUX
LIÉS À LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION**

Pour la période de décembre 2022 à décembre 2024

Rapport de tierce partie
Remis le 30 avril 2025

Avis de vérification

Aux Associé(e)s,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité COFRAC Validation/Vérification sous le n°3-1991 (portée disponible sur www.cofrac.fr), vous nous avez désignés pour conduire la vérification réglementaire de l'exécution de votre mission pour la période courant de décembre 2022 à décembre 2024, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux dont votre entreprise s'est dotée en adoptant la qualité de société à mission le 27 décembre 2022.

Votre raison d'être :

« Contribuer à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre issus de l'agriculture, la foresterie et autres utilisations des terres, ainsi qu'à la restauration des écosystèmes naturels dégradés grâce au financement et au développement d'alternatives économiques soutenables inclusives vis-à-vis des communautés locales ».

Vos huit objectifs sociaux et environnementaux :

1. Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial (ODD15.2).
2. Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement (ODD 15.b).
3. Mettre en œuvre des pratiques agricoles et agroforestières résilientes qui contribuent à la préservation des écosystèmes et renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols (ODD 2.4).
4. Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs (ODD 6.6)
5. Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience (ODD 14.2)
6. Promouvoir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique (ODD 5.5).
7. Contribuer au développement d'emplois et de compétences nouvelles liées à la protection de l'environnement et accompagner les efforts d'insertion professionnelle (ODD8).
8. Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres (ODD15.3).

Conclusion

Sur la base du rapport du comité de mission 2023-2024, des éléments historiques que nous avons collectés et des travaux de vérification que nous avons conduits, tels que décrits dans les parties « principes de la mission de vérification » et « Nature de la mission de vérification », nous pouvons conclure que :

- Pour les premier, deuxième, sixième et septième objectifs statutaires nous n'avons pas relevé d'inexactitude significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, et sur la période couverte par notre vérification le fait que **la société respecte ces quatre objectifs statutaires**, en poursuivant dans le cadre de son activité, ces quatre objectifs sociaux et environnementaux, en mettant en œuvre des moyens adéquats et en atteignant les objectifs opérationnels fixés pour la période en conformité et respect de chacun de ces objectifs en application des statuts et du 2^ealinéa de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- Pour les troisième, quatrième, cinquième et huitième objectifs statutaires nous sommes en **impossibilité de conclure** au regard des moyens mis en œuvre et des résultats atteints sur la période.

Principes de la mission de vérification

IN ITINERE a développé un programme de vérification nommé « vérification en confiance » (disponible sur demande) permettant de mesurer et d'évaluer, pour les sociétés dotées de la qualité « à mission », l'exécution de leurs objectifs sociaux et environnementaux dans une trajectoire de progrès et de contribution à la Société s'inscrivant dans le temps long, qui nous permet de **formuler une conclusion d'assurance raisonnable**.

Notre indépendance et impartialité sont définies par les dispositions prévues à l'article L 822-11 du code de commerce appliquées dans notre système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées.

Notre programme de vérification a été construit en application des dispositions réglementaires et des doctrines professionnelles des articles R.210-21, L.210-11, L.210-12, A.210-1 et A.210-2 du Code de commerce et des articles Article L110-1-1, L110-1-2 et L110-1-3 du Code de la Mutualité, relatifs à la loi PACTE mai 2019, au décret du 2 janvier 2020 et à l'arrêté d'application du 27 mai 2021, ainsi que conformément aux exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17029 relative à « l'évaluation de la conformité – principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification ».

Au-delà des exigences réglementaires notre programme de vérification nous permet également d'estimer que la raison d'être et les objectifs statutaires de Hummingbirds sont en cohérence avec les enjeux sociaux et environnementaux de la pratique du métier et du secteur d'activité ; et d'exprimer un avis sur la confiance accordée à votre société quant au respect de l'intégrité de sa mission dans la conduite à moyen et long terme de ses activités.

RESPONSABILITES

Responsabilité de la société HUMMINGBIRDS

- De l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et de sa conformité aux exigences spécifiées applicables ;
- De nommer un référent de mission ou de former un comité de mission et lui donner les moyens de pouvoir établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 du code du commerce ; et notamment en lui donnant les moyens de conduire en toute indépendance, avec bienveillance et sans complaisance l'ensemble des diligences qu'il jugera nécessaire ;
- De mettre à la disposition des *confianceurs / pairs confianceurs* l'ensemble des documents et informations jugés nécessaire pour la conduite de la vérification, ainsi que de laisser en toute indépendance conduire les diligences requises par la méthode des *faits signifiants* pour mener à bien notre mission de vérification ;
- De s'assurer de la bonne compréhension, réception et mise en œuvre de la raison d'être et de ses objectifs sociaux et environnementaux par l'ensemble de ses collaborateurs et de ses parties prenantes afin que la mise en œuvre des métiers de l'entreprise, du modèle d'affaire, de la stratégie puisse produire les effets régénérateurs escomptés permettant de contribuer à un progrès social et environnemental sur nos sociétés ;
- De se doter d'outils permettant de guider l'action collective, notamment un ou des référentiels et d'élaborer et produire des informations liées à l'exécution des objectifs statutaires.

Responsabilité du Comité de Mission

- D'être exclusivement chargée du suivi de l'exécution de la mission ;
- De se donner les moyens d'établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 du code du commerce ;

Responsabilité d'IN ITINERE

- De planifier et d'exécuter les travaux de vérification au sein de Hummingbirds en conformité avec les exigences réglementaires et de la norme ISO/IEC 17029 et dans le respect de son programme de vérification référence VC4.2024 et de la méthode choisie ;
- De documenter par des traces et des preuves issues du fonctionnement réel de l'entreprise et dans toute sa complexité, la vérification de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux que se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission Hummingbirds ;
- De s'assurer de l'absence d'anomalie significative de nature à remettre en cause la confiance dans la bonne exécution de la mission de Hummingbirds sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et sur la période couverte par la vérification ;
- Sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur le respect par Hummingbirds des objectifs sociaux et environnementaux fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- De refléter avec véracité et exactitude les activités de vérification, les constats, les conclusions et les avis, y compris les obstacles importants rencontrés au cours du processus de vérification, ainsi que les divergences de vue non résolues entre IN ITINERE et Hummingbirds.

Nature de la mission de vérification

La méthode que nous avons utilisée en exerçant notre jugement professionnel est la méthode des *faits significants*. Elle est nourrie par des informations et données historiques collectées à travers des entretiens, des observations et des analyses documentaires.

La mission de vérification a été conduite :

- En vérifiant pour chacun des objectifs sociaux et environnementaux, l'atteinte des objectifs et les processus d'intégration dans les métiers, et les moyens mis en œuvre au regard de l'évolution des affaires et l'existence, le cas échéant, de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de l'exécution des objectifs,
- En évaluant au plus près de l'activité et du fonctionnement de l'entreprise ce que la mission et les objectifs mettent en mouvement en son sein et avec ses parties prenantes, et ce qu'il se passe dans les espaces de dialogue et de gouvernance.

Les procédures suivies, les informations collectées et les analyses réalisées qui ont permis de construire notre avis de vérification sont précisées dans le document de restitution transmis à la direction.

Nos travaux ont porté sur :

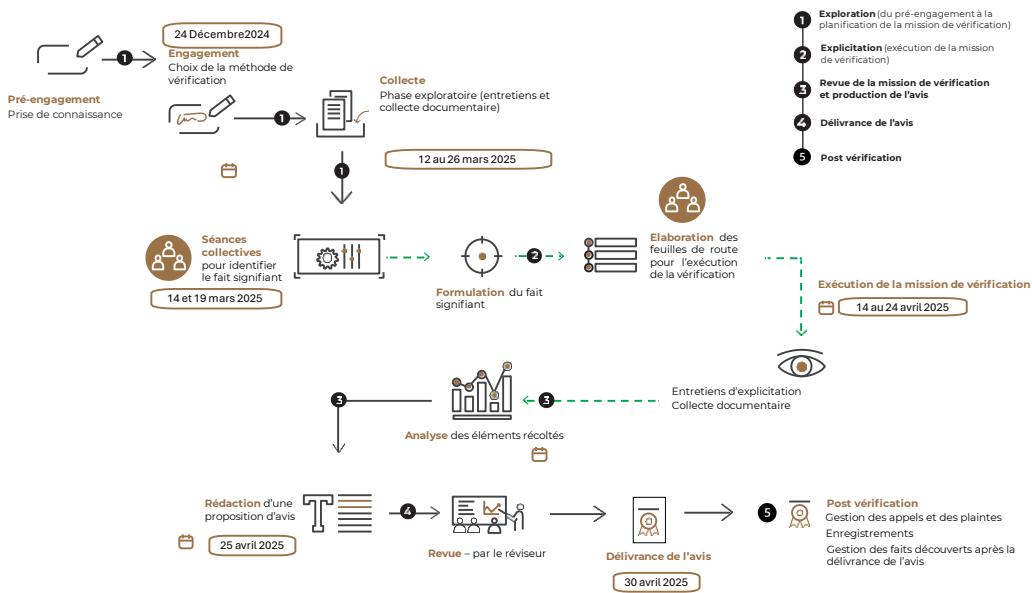
- L'analyse du modèle de mission (la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les trajectoires et les résultats escomptés) au regard du caractère génératif visé par la qualité de société à mission
- La revue de l'adéquation des moyens, et la dynamique de production de résultats
- L'appréciation de la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- Les enjeux de confiance que posent la raison d'être et les objectifs de la société ;
- Les enjeux de solvabilité de la mission au regard de la gouvernance et du modèle d'affaire.

DILIGENCES

La vérification a été conduite par une *confianceure* et un pair *confianceur*, personnes expertes et formées par IN ITINERE qui sont intervenues en mars et avril 2025.

Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité. Nous avons analysé le rapport de mission, examiné les documents utiles disponibles. Nous nous sommes enquis auprès de la direction des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs statutaires. Nous avons vérifié si les objectifs opérationnels définis pour chaque objectif statutaire ont été atteints au regard des trajectoires définies par Hummingbirds sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

La mission de vérification s'est déroulée selon le calendrier et les phases décrites ci-après.



1/ Phase exploratoire et planification de la mission de vérification

Phase conduite du 12 au 26 mars 2025.

La méthode des *faits signifiants* débute par une phase exploratoire compréhensive, menée auprès des directions stratégiques et opérationnelles de la société et des membres du comité de mission, à travers deux entretiens collectifs menés respectivement les 14 et 19 mars au siège de la société.

En parallèle, nous avons étudié le rapport du comité de mission, les documents relatifs à l'organisation de la société et à ses processus décisionnels, nous avons également examiné la documentation relative aux stratégies déployées et exploré différentes sources documentaires relatives aux enjeux du secteur de la société. Ces travaux exploratoires ont permis l'identification d'un fait signifiant, un signal révélateur d'une tension significative (par son intensité, sa durée, ses effets objectifs ou ressentis, ...) entre la façon de faire tout ou partie de son métier et les objectifs que l'entreprise s'est fixés ; il constitue le cœur de la phase exploratoire et permet la construction du plan de vérification.

Ce plan détaille les diligences visées pour la phase de recueil de preuves (exécution de la mission de vérification), il a ensuite été transmis à Monsieur Alexandre LEPEE, référent de la mission.

2/ Phase d'explication (exécution de la mission de vérification)

Phase conduite du 14 au 24 avril 2025.

Les diligences effectuées offrent des perspectives différentes et complémentaires sur la bonne exécution de la mission de Hummingbirds. Les tensions qui constituent le fait signifiant et la mission sont

documentées, contextualisées et mises en situation à partir d'actions concrètes en lien avec l'exécution des objectifs de l'entreprise.

Nous avons effectué 9 entretiens, qui se sont déroulés du 19 au 24 avril, avec des parties prenantes internes et externes. Nous avons également conduit des observations sur site et consulté les documents que nous avons jugés utiles.

Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du Président, des membres du comité de mission, de l'animateur de la mission, et de salariés, avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de la mission de Hummingbirds. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs fixés.

Des tests de détail ont été mis en œuvre pour le fait signifiant retenu dans le plan de vérification en tant que les outils de recueil des preuves prévoient une recherche de traces et de preuves, au plus près du terrain et du fonctionnement réel de la société à mission et des acteurs impliqués. Les tests de détail effectués portent en priorité sur les usages des indicateurs en lien avec les objectifs statutaires et les outils de suivi de l'activité par des acteurs engagés dans l'activité ordinaire de l'entreprise.

3/ Phase de production de l'avis

Nous avons ensuite analysé les documents collectés et les entretiens effectués pour produire nos conclusions.

Le fait signifiant – dont la transversalité aux objectifs statutaires a été explicitée lors de la phase exploratoire – est analysé en le croisant avec chacun des objectifs statutaires de façon à pouvoir mettre en forme un avis conforme aux attendus de la réglementation, qui prévoie, pour chaque objectif statutaire, que des moyens sont mis en œuvre pour le respecter, des résultats sont atteints sur la période couverte par la vérification, les moyens mis en œuvre pour le respect de l'objectif sont adéquats, ou l'identification de circonstances extérieures qui affectent le respect de l'objectif.

A l'issue de cette analyse de l'ensemble de ces éléments, IN ITINERE conclut, pour chaque objectif, que la société : respecte, ne respecte pas ou qu'il lui est impossible de conclure.

Appréciation pour chaque objectif statutaire

L'appréciation du respect des objectifs statutaires est réalisée en application de notre matrice de critères précisée dans notre programme de vérification « en confiance », référencé VC4.2024.

Pour le premier objectif statutaire

Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial (ODD15.2).

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport du comité de mission, et le rapport d'impact 2024, complétés par les entretiens menés autour du fait signifiant (Président, membres du comité de mission, collaborateurs, partenaire, etc.) nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont

été déterminés (indicateurs, cibles et recommandations pour la biodiversité, suivi des co-bénéfices projets, surfaces gérées durablement, types d'écosystèmes soutenus par les projets, etc.), que des moyens ont été mis en œuvre et que des résultats sont constatés (projets en Ouganda, Kenya, France, Cambodge, élaboration de politiques de due diligences des projets, standards de bonnes pratiques, formations, etc.).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que Hummingbirds respecte la bonne exécution de cet objectif.

Sans remettre en cause notre appréciation nous formulons la remarque suivante : Hummingbirds étant encore une jeune entreprise dans un secteur en structuration, il sera intéressant lors d'une prochaine vérification, de documenter les apprentissages réalisés sur la conduite des premiers projets, et les dynamiques de détermination d'objectifs opérationnels au regard des tensions génératives induites par la mission.

Pour le deuxième objectif statutaire

Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement (ODD 15.b).

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport du comité de mission, et le rapport d'impact, complétés par les entretiens menés autour du fait signifiant (Président, membres du comité de mission, partenaire, etc.) nous permettent d'attester que, bien que Hummingbirds n'ait pas clairement énoncé ses objectifs opérationnels, des initiatives ont été conduites, des moyens ont été mis en œuvre et des résultats sont constatés (élaboration d'une politique de critères de choix des investisseurs et des acheteurs, des partenaires et des projets, mobilisation de fonds spécifiques, critères de sélection des projets orientés vers la gestion durable des forêts, labels et certifications des projets, etc.).

Ainsi considérant les actions réalisées et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que Hummingbirds respecte la bonne exécution de cet objectif.

Sans remettre en cause notre appréciation nous formulons la remarque suivante : Hummingbirds étant encore une jeune entreprise dans un secteur en structuration, il sera intéressant lors d'une prochaine vérification, de documenter les apprentissages réalisés sur les expériences conduites, ainsi que les processus de détermination des objectifs opérationnels au regard des tensions génératives induites par la mission.

Pour le troisième objectif statutaire

Mettre en œuvre des pratiques agricoles et agroforestières résilientes qui contribuent à la préservation des écosystèmes et renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols (ODD 2.4).

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport du comité de mission, et le rapport d'impact 2024, complétés par les entretiens menés autour du fait signifiant (Président, membres du comité de

mission, partenaire, etc.) nous permettent d'attester que Hummingbirds n'a pas encore clairement énoncé ses objectifs opérationnels, et que sur la période vérifiée les projets agroforestiers initiés n'ont pas encore pu être pleinement déployés (à l'exception d'un programme au Cambodge qui vise une amélioration des pratiques de production de riz), les indicateurs sont très larges et très globaux et ne sont pas atteignables sur la période concernée.

Ainsi, considérant les moyens mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous sommes en impossibilité de conclure sur la bonne exécution de cet objectif.

Pour le quatrième objectif statutaire

Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs (ODD 6.6)

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport du comité de mission, et le rapport d'impact 2024, complétés par les entretiens menés autour du fait signifiant (Président, membres du comité de mission, partenaire, etc.) nous permettent d'attester que Hummingbirds n'a pas défini suffisamment clairement ses objectifs opérationnels, et que sur la période vérifiée aucun projet lié à l'eau n'a pu être initié.

Ainsi, considérant les objectifs déterminés, les moyens mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous sommes en impossibilité de conclure sur la bonne exécution de cet objectif.

Pour le cinquième objectif statutaire

Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience (ODD14.2).

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport du comité de mission, et le rapport d'impact, complétés par les entretiens menés autour du fait signifiant (Président, membres du comité de mission, partenaire, etc.) nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés mais ils sont très larges et très globaux. De plus, sur la période concernée nous n'avons pas tracé de projets relatifs aux écosystèmes marins et côtiers, les indicateurs ne sont donc pas atteignables sur la période concernée.

Ainsi, considérant les moyens mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous sommes en impossibilité de conclure sur la bonne exécution de cet objectif.

Pour le sixième objectif statutaire

Promouvoir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décisions, dans la vie politique, économique et publique, (ODD 5.5).

Notre collecte documentaire (HB Impact report 2024 ; PR2 statement principles, PR14 due diligence policy, etc.) et en particulier le rapport du comité de mission, complétés par les entretiens menés autour du fait signifiant (Président, membres du comité de mission, partenaire, etc.) nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (impact sur les salariés et sur la société : Indicateurs et cibles pour la part des femmes cadres et la part des collaboratrices, impact sur les populations, les communautés locales et les partenaires locaux, indicateurs et cibles pour le nombre d'emplois créés

concernant des femmes, la part des femmes parmi les bénéficiaires, enquête satisfaction des collaborateurs, etc.), que des moyens ont été mis en œuvre et que des résultats sont constatés (46% de femmes parmi les bénéficiaires directs et 69% sur le plus large spectre, 70 % de femmes impliquées dans les actions de plantations sur le projet Papariko et 40% Mount Kei. En 2023, 67% des emplois créés concernaient des femmes. En 2024, 46%. Les co-bénéfices des projets doivent être en faveur de la biodiversité et de l'émancipation des femmes. Les partenaires sont tenus de promouvoir l'égalité des genres dans leur diligences contractuelles, etc.).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que Hummingbirds respecte la bonne exécution de cet objectif.

Pour le septième objectif statutaire

Contribuer au développement d'emplois et de compétences nouvelles liées à la protection de l'environnement et accompagner les efforts d'insertion professionnelle (ODD8).

Notre collecte documentaire (HB Impact report 2024, PR16_Responsable Business Principles, etc.) et en particulier le rapport du comité de mission, complétés par les entretiens menés autour du fait signifiant (Président, membres du comité de mission, partenaire, etc.) nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (Impact sur les salariés et sur la société : indicateurs sur la formation des collaborateurs, impact des projets sur les populations, les communautés locales et les partenaires locaux, la part des femmes dans les emplois créés, la part des femmes parmi les bénéficiaires, l'enquête satisfaction des collaborateurs, etc.), que des moyens ont été mis en œuvre et que des résultats sont constatés (En 2023 324 emplois créés, 149 en 2024, personnes ayant bénéficiées de formations, etc.).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que Hummingbirds respecte la bonne exécution de cet objectif.

Sans remettre en cause notre appréciation nous formulons la remarque suivante : Hummingbirds construit des outils, de l'ingénierie relatifs à cet objectif. Il sera intéressant lors d'une prochaine vérification, de documenter comment seront déterminés les futurs objectifs opérationnels au regard des tensions génératives induites par la mission.

Pour le huitième objectif statutaire

Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres (ODD15.3).

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport du comité de mission, complétés par les entretiens menés autour du fait signifiant (Président, membres du comité de mission, collaborateurs, partenaire, etc.) nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés. Toutefois, l'entreprise a atteint partiellement les objectifs qu'elle s'était fixés et nos travaux ne nous ont pas permis de collecter les traces et preuves permettant d'apprécier la mise en œuvre de moyens adéquats.



Ainsi, considérant les moyens mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous sommes en impossibilité de conclure sur la bonne exécution de cet objectif.

Fait à Rouen, le 30 avril 2025,
L'Organisme Tiers Indépendant IN ITINERE



Isabelle LESCANNE
Présidente